



SAINT-CYR-L'ÉCOLE  
(VELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 3 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

**Présidence** : Madame Sonia BRAU, Maire.

**Présents** : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON (à partir de 20h10 au cours de l'examen du procès-verbal de la séance du 6 février 2024), M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT

**Absents excusés** : M. Kamel HAMZA pouvoir à Mme Olga KHALDI, Mme Fanny ACHART-VICTOR pouvoir à Mme Brigitte AUBONNET, M. Mehdi BELKACEM pouvoir à M. Christophe CAPRONI, Mme Marie LITWINOWICZ pouvoir à M. Nicolas FARRÉ, Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à M. Isidro DANTAS

**Secrétaire** : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 33

**Réf : 2024/04/4 - OBJET : Budget Ville – Affectation du résultat 2023**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-1 et suivants, L2312-1 et suivants, L2313-1 et suivants ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M57 ;

Considérant que l'assemblée délibérante doit procéder à l'arrêt et à l'affectation définitive des résultats 2023 à la suite de l'adoption du compte administratif en conformité avec le compte de gestion ;

Considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 5 157 999,50€ et un excédent cumulé d'investissement de 12 194 277,36€ ;

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20240403-2024-04-4-DE  
Date de réception préfecture : 10/04/2024

## DELIBERE

**Article unique : Affecte avec 26 voix pour et 7 voix contre (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD) les résultats 2023 du budget Ville comme suit :**

Affectation de l'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement, soit 5 157 999,50€ au compte 1068,

Report du résultat d'investissement excédentaire, soit 12 194 277,36€ au compte 001.

Délibération rendue  
exécutoire par transmission

en Préfecture le : 10 AVR. 2024  
et par publication en ligne le :  
10 AVR. 2024

Saint-Cyr-l'École,  
le : 10 AVR. 2024

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Sonia BRAU  




Pour extrait certifié conforme

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Sonia BRAU  




**Vladimir BOIRE**  
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :  
Vladimir BOIRE





Le 9 avril 2024

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20240403-2024-04-4-DE  
Date de réception préfecture : 10/04/2024